

III

(Informations)

COMMISSION

MEDIA PLUS — DÉVELOPPEMENT, DISTRIBUTION ET PROMOTION (2001-2005)

Mise en œuvre d'un programme d'encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles européennes**Avis d'appel à propositions EAC/03/2003****Mesures visant à soutenir la participation des œuvres et des professionnels européens dans les festivals de film organisés dans les pays tiers**

(2003/C 69/06)

1. Introduction

Le présent avis d'appel à propositions est fondé sur la décision 2000/821/CE du Conseil portant sur la mise en œuvre d'un programme d'encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles européennes [MEDIA Plus — Développement, Distribution et Promotion (2001-2005)], adoptée par le Conseil le 20 décembre 2000 et publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* L 13 du 17 janvier 2001.

Les objectifs de la décision du Conseil susmentionnée sont, entre autres, les suivants:

- faciliter et encourager la promotion et la circulation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes dans le cadre de manifestations commerciales, des marchés professionnels et des festivals audiovisuels en Europe et dans le monde, dans la mesure où ces événements peuvent jouer un rôle important pour la promotion des œuvres européennes et pour la mise en réseau des professionnels,
- encourager la mise en réseau des opérateurs européens, en soutenant des actions communes entreprises sur les marchés européen et international par des organismes publics ou privés nationaux de promotion,
- favoriser une plus large diffusion transnationale des films européens non nationaux, sur les marchés européen et international, par des mesures incitatives en faveur de leur distribution et de leur programmation en salle, notamment en encourageant des stratégies coordonnées de commercialisation.

2. Objet

Le présent appel à propositions s'adresse aux sociétés européennes dont les activités contribuent à la réalisation des objectifs du programme MEDIA selon la description donnée dans la décision du Conseil. Il explique comment se procurer les documents nécessaires pour soumettre une proposition en vue d'obtenir une contribution financière de la part de la Communauté.

Le service de la Commission chargé de la gestion de cet appel à propositions est l'unité «Soutien au contenu audiovisuel» de la direction générale de l'éducation et de la culture.

Les organismes et les opérateurs qui souhaitent répondre à cet appel à propositions et recevoir le document «Lignes directrices pour la soumission des propositions visant à obtenir une contribution financière dans le cadre du programme MEDIA Plus: festival pays tiers» doivent adresser leur demande par courrier ou télécopieur à:

Jacques Delmoly
Commission européenne
B100 4/20
B-1049 Bruxelles
Télécopieur (32-2) 299 92 14
Eac-media@cec.eu.int
http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/index_fr.html

La Commission s'engage à envoyer le document précité dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Les propositions doivent être soumises avant la date limite du 12 mai 2003.